

Envoi : 20/11/2018

Réception par le Préfet : 20/11/2018

Publication : 23/11/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2018-10-5-3

Séance du vendredi 16 novembre
2018

CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019 SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS SEPTIEME PROGRAMMATION 2018

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, M. VOGT.

ABSENTS :

MM. DELMOND, TRIMAILLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. BIHL donne procuration à M. GRAPPE.

Mme HELDERLE donne procuration à Mme Betty MULLER.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme MILLION.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n°CG-2013-4-1-1 du 18 octobre 2013 relative à la validation des autorisations de programme et autorisations d'engagement,

VU la délibération du Conseil Général n°CG-2015-2-5-1 du 19 février 2015 relative à la validation des autorisations de programme et autorisations d'engagement complémentaires,

- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015 relative à la première révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- VU la délibération n°CD-2017-7-5-2 du Conseil départemental du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'Action Territorialisée,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-3-1-5 du Conseil départemental du 22 juin 2018 relative à la Décision Modificative n°1 pour 2018,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie les 2 juin 2017 et 2 février 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la 7^{ème} programmation pour l'année 2018 des projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014-2019,
- Accorde les subventions afférentes pour un montant total de 296 013 €, réparties de la façon suivante par Territoire de Vie. Chaque aide départementale fera l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération.

Contrat de Territoire de Vie Colmar Fecht et Ried

2 projets présentés pour un montant d'aide départementale estimé à 296 013 € :

| | |
|---------------------------|--|
| Projet : | 42-5 Création d'une Maison des Solidarités |
| Maître d'ouvrage : | ASSOCIATION ESPOIR COLMAR |
| Localisation : | COLMAR |
| Numéro d'opération : | CTV01814 |
| Montant du projet : | 581 248 € TTC |
| Montant subventionnable : | 581 248 € |
| Taux : | 39,5 % |
| Subvention : | 229 593 € |
| Imputation budgétaire : | Programme K212, imputation 204-50-20422-35421-006 AP2015 |

| | |
|---------------------------|---|
| Projet : | 42-8 Création d'un périscolaire |
| Maître d'ouvrage : | JEBSHEIM |
| Localisation : | JEBSHEIM |
| Numéro d'opération : | CTV01817 |
| Montant du projet : | 741 052 € HT |
| Montant subventionnable : | 664 200 € |
| Taux : | 10 % |
| Subvention : | 66 420 € |
| Imputation budgétaire : | Programme K212, imputation 204-28-204142-35421-006 AP2015 |
| Cofinancement : | Etat (DETR) : 166 048 € |

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

